



Se conformer à la Loi 25 du Québec sans refondre les systèmes déjà en place dans les ministères.

1 Le défi québécois

La Loi 25 a conféré aux résidents du Québec de véritables droits en matière de protection des renseignements personnels et imposé des obligations concrètes aux organismes publics. Ceux-ci doivent désormais satisfaire à des exigences telles que le consentement granulaire, l'intégration de la protection des renseignements personnels dès la conception, la désignation d'un responsable de

la protection des renseignements personnels, la déclaration des incidents de confidentialité à la Commission d'accès à l'information et aux résidents concernés, ainsi que, depuis septembre 2024, le droit à la portabilité des données. Bien que ces obligations soient gérées à l'échelle des ministères, les résidents perçoivent le gouvernement comme un tout. C'est précisément ce qui complique la mise en conformité.

2 Pourquoi est-ce particulièrement difficile pour les gouvernements ?

- Les renseignements personnels sont répartis dans des dizaines de systèmes, chacun possédant son propre registre de consentement, ses propres comptes et ses propres mécanismes de soutien.
- Les données d'un résident sont disséminées dans des systèmes qu'aucune équipe ne peut visualiser de bout en bout. Par conséquent, déterminer

l'étendue d'un incident de confidentialité ou répondre à une demande d'accès exige de retracer tous les ministères concernés.

- Les systèmes existants dont dépendent les organismes n'ont pas été conçus pour assurer le suivi des consentements, la divulgation sélective ou la portabilité des données. Les remplacer n'est ni rapide ni économique.

Comment CitizenOne aide les ministères

CitizenOne est une solution de confiance en matière d'identité numérique et d'accès aux services qui s'intègre aux systèmes déjà utilisés par les ministères, plutôt qu'une nouvelle plateforme à grande échelle destinée à les remplacer. Elle offre aux résidents un compte unique et adaptatif tout en fournissant aux ministères le cadre de consentement, d'audit et de gouvernance exigé par la Loi 25. Chaque ministère conserve ses propres systèmes, ses données et ses mécanismes d'autorisation.

Exigence de la Loi 25	Comment CitizenOne y répond
Consentement granulaire et propre à chaque service	Le partage d'attributs fondé sur le consentement permet aux résidents d'accorder ou de retirer l'accès service par service, tout en conservant une trace de ce qui a été partagé et à quelle fin.
Protection des renseignements personnels dès la conception et minimisation des données	La divulgation progressive ne partage que les attributs nécessaires à une transaction; le système émet des identifiants préservant la confidentialité qui peuvent être divulgués progressivement, plutôt que de copier des dossiers complets.
Responsable de la protection des renseignements personnels désigné et responsabilité en matière de gouvernance	Les tableaux de bord destinés aux fournisseurs de services permettent à chaque ministère de voir comment ses données sont utilisées, ce qui facilite les obligations de tenue de dossiers du responsable de la protection des renseignements personnels.
Obligations relatives aux incidents de confidentialité	Un profil résident unifié, accompagné d'une piste des consentements et des accès, permet de cerner et de documenter rapidement un incident plutôt que de devoir le reconstituer à partir de systèmes cloisonnés.
Droit à la portabilité des données et demandes d'accès	Grâce à un compte résident unique relié aux comptes existants, les résidents et les organismes disposent d'un point d'accès unique pour localiser, consulter et exporter les renseignements détenus.
Transparence dans la prise de décision automatisée	Les renseignements relatifs à l'identité et à l'admissibilité demeurent distincts des décisions relatives aux programmes, ce qui permet aux organismes de conserver et d'expliquer la logique décisionnelle qu'ils sont tenus de communiquer en vertu de la Loi 25.



Une solution éprouvée au Québec, et non un simple projet pilote

CitizenOne s'appuie sur de véritables déploiements gouvernementaux au Canada et a été conçu en collaboration avec des partenaires provinciaux et municipaux. Aujourd'hui, la plateforme soutient des millions de citoyens et des centaines de services. Les mécanismes de gouvernance de la protection des renseignements personnels y sont intégrés dès le départ, plutôt qu'ajoutés après coup.

Valeur

Pour les résidents :

Un compte unique, moins de demandes de consentement répétitives, une visibilité accrue sur les personnes qui ont accès à leurs renseignements et un moyen simple d'exercer les droits que leur confère la Loi 25.



Pour les administrations publiques :

Une piste documentée et vérifiable des consentements et des accès, une intervention plus rapide et mieux ciblée en cas d'incident de confidentialité, la préservation des investissements dans les systèmes existants et une documentation probante intégrée pour le responsable de la protection des renseignements personnels, plutôt qu'un dossier constitué après coup.



Discutons-en

Si vous évaluez actuellement un projet de mise en conformité à la Loi 25 et envisagez une refonte de vos systèmes, nous serions heureux d'organiser une séance de travail afin d'examiner comment CitizenOne peut s'intégrer à votre environnement technologique actuel tout en répondant à vos obligations de conformité.

Communiquez avec nous pour réserver une démonstration gratuite avec un spécialiste de l'identité numérique de Portage CyberTech.

<https://www.portagecybertech.com/fr/nous-joindre/>

Scannez pour en savoir plus

